



DÉLIBÉRATION N° 130/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

URBANISME

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme
Travaux d'éclairage public Ru du
Cratère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Était absent :

M. David JARDINE.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée qu'au titre du Programme d'Eclairage Public 2024, la Commune de Volvic a sollicité Territoire d'Energie Puy-de-Dôme pour des travaux d'éclairage public relatifs à la Rue du Cratère située à Volvic.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques s'élève, à la date d'établissement du projet, à 145 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme sollicite de la Commune de Volvic un fonds de concours de 60 % du montant HT, auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'Ecotaxe s'il y en a, soit : 87 009,12 € H.T.

Les fonds de concours seront appelés selon les modalités décrites dans la délibération n°2024-06-08-020 du 8 juin 2024 comme suit :

Montant total des travaux	< 20 000€ HT	> 20 000€ HT
Modalités d'appel	100 % de la participation au Décompte Général Définitif (DGD)	60 % de la participation à l'émission du bon de commande travaux (matériel réceptionné, travaux programmés) 40 % au DGD (levée de toutes les réserves, dossier administratif clos)

Les fonds de concours seront revus en fin de travaux pour être réajustés suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de TVA sera récupéré par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme par le biais du Fonds de compensation pour la TVA.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération seront prévus et inscrits au budget 2025 de la collectivité.

	Dans ce cadre, le Conseil Municipal, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité : - APPROUVE les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et Territoire d'Energie Puy-De-Dôme ; - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 30.12.2024 Publié ou notifié le : 02.01.2025 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 